

EHPAD Villa Hélios

Tableau des mesures administratives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques.
Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de prescription
Remarque	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de recommandation

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Prescriptions

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
	L'établissement doit transmettre un document attestant que l'extrait n°3 du bulletin du casier judiciaire national a été vérifié pour chaque personnel afin de satisfaire aux dispositions de l'article L133-6 du CASF et doit mettre en place une procédure pour sécuriser ce recueil pour les personnels entrants.	Ecart n°1	3 mois		Levée

Conformément à l'article L311-3 du CASF, revoir l'organisation du planning IDE et les temps de présence des équipes de jour et de nuit afin d'assurer la continuité et la sécurité de la prise en charge des résidents .

Ecart n°2 et 4
Remarque n°1
et 14

6 mois



Levée

Prescription	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
	Conformément à l'article L312-1-II du CASF, l'établissement doit garantir des prestations réalisées par des équipes pluridisciplinaires qualifiées.	Ecart n°3	6 mois	[REDACTED]	<p>Maintien</p> <p>Absence d'information sur le recours à du personnel diplômé en remplacement des ASH faisant fonctions d'AS</p>
	Respecter le cahier des charges de l'ARS sur les unités de vie protégées	Ecart n°6	6 mois	[REDACTED]	Maintien

Sécuriser les accès - de l'EHPAD - de l'accueil de jour - des terrasses et jardins - des lieux de stockages					
	Ecart n°5 et 8 Remarque n°4, 5, 7, 8	6 mois		Maintien en partie. Encombrement et la non-sécurisation des terrasses et jardin. Pas de sécurisation de l'accès au parking et au bâtiment via le portail, en journée. Absence d'investissement de l'espace extérieur.	

Tableau des mesures –EHPAD Villa Hélios - Inspection du 19 octobre 2022

	Respecter le cahier des charges de l'ARS sur l'accueil de jour.	Ecart n°7 Remarque n°12	6 mois		Maintien
	Cesser la fermeture des portes et sensibiliser le personnel sur la liberté d'aller et venir	Remarque n°9	3 mois		Maintien
	Mettre en place les transmissions ciblées pour l'ensemble des équipes.	Remarque n°15	3 mois		Maintien
	Formaliser la commission des admissions, ainsi que les critères de sélection appliqués, comme les critères d'entrée et sortie en UVp	Remarque n° 11 et 16	3 mois		Maintien
	Valider une fiche précisant les critères d'admission ou de sortie d'UVp et les partager avec la famille.	Remarque n° 17 et 39	3 mois		Maintien
	Retravailler les protocoles en les réactualisant et en les adaptant à l'établissement. Formaliser la triple validation et la diffusion aux équipes de soin, aussi bien internes qu'externes à l'EHPAD.	Remarque n° 20	6 mois		Maintien

	Mettre en place les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'HAS, notamment quant au respect du rythme des résidents, en particulier en cas de déambulation nocturne. Adapter et formaliser les horaires des repas des résidents en fonction des rythmes et souhaits des résidents et/ou de leur famille, et en les inscrivant dans leur projet de vie et de soins.	Remarque n°21	6 mois	[REDACTED]	Maintien
	Mettre en place une commission des menus de manière régulière avec les diverses professions en rapport avec l'alimentation et la nutrition ainsi que des résidents ou des familles.	Remarque n°22	3 mois	[REDACTED]	Levée
	Elaborer le protocole de pesée, avec du matériel médical adapté à la situation physique de la personne (mobilité réduite ou non) ; la pesée doit être réalisée au même moment de la journée et à chaque fois sur une plateforme de pesée ; la balance doit être remise à zéro pour que le poids affiché soit exact ; les conditions de la pesée doivent être identiques à chaque fois (le patient doit être habillé de la même façon, en chemise de nuit ou en pyjama, par exemple) ; l'aide-soignant doit prendre en compte le poids des accessoires (corset, ceinture de contention, bijoux...) ou du fauteuil roulant dans son estimation du poids.	Remarque n°23	3 mois	[REDACTED]	Levée
	Rétablissement une traçabilité de la localisation de chacun des concentrateurs d'O2, et vérifier la maintenance de la batterie (contrat avec SOS oxygène).	Remarque n°27	1 mois	[REDACTED]	Levée
	Atteindre un taux d'occupation en adéquation avec les dotations attribuées.	Remarque n°31		[REDACTED]	Maintien

	Supprimer les boites de médicaments dans l'office, et respecter les bonnes pratiques de stockage et de délivrance des médicaments.	Remarque n°32	1 mois	[REDACTED]	Levée
	En lien avec le pharmacien dispensateur référent, remettre en place les bonnes pratiques pour cette armoire servant de stock tampon ou de stockage des médicaments hors préparation des doses à administrer.	Remarque n°33	3 mois	[REDACTED]	Levée
	Il est recommandé que les médicaments demandés à la pharmacie lors du renouvellement de la prescription tiennent compte des quantités de médicaments non consommés ; de même, en lien avec le pharmacien dispensateur référent, remettre en place les bonnes pratiques pour éviter le sur-stockage exposant à de la péréemption, en analysant les besoins de réserve et en protocolisant les commandes et les retours des boites en surnombre à la pharmacie. Doter également placards et tiroirs de poignées en facilitant l'accès, et afficher les médicaments contenus dans ces stockages.	Remarque n°34	3 mois	[REDACTED]	Levée
	Le projet d'établissement, comme la sécurisation des locaux et des différentes unités d'hébergement, doivent être revus pour prendre en compte le degré d'autonomie et le projet de vie des résidents accueillis.	Remarque n°38	6 mois	[REDACTED]	Maintien
	Revoir les possibilités d'adaptation des repas au rythme de vie du résident, restaurer l'espace Snoezelen et mettre en place un chariot d'apaisement mobile type Snoezelen.	Remarque n°40	6 mois	[REDACTED]	Maintien

Recommandations

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
	L'établissement doit revoir son organisation afin que soit présent en permanence un personnel de la direction durant les périodes de congé.	Remarque n°2	3 mois		Levée
	Réaliser le plan de formation afin que le personnel soit former notamment à la prise en charge des personnes souffrant de troubles neurodégénératifs	Remarque n°3	6 mois		Maintien
	Mettre une signalétique adaptée est un repère pour les résidents atteints de troubles neurodégénératifs.	Remarque n°6	6 mois		Maintien Dans l'attente des modifications annoncées

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
	Fournir des tenues professionnelles permettant d'identifier la fonction des personnels.	Remarque n°10	3 mois		Maintien
	L'évolution souhaitée du profil de recrutement doit s'accompagner d'une réflexion sur les locaux, afin de permettre la libre circulation des résidents autonomes et ne nécessitant pas un hébergement en unité protégée.	Remarque n°11	6 mois		Maintien
	Redonner sa fonction à la salle Snoezelen et à la salle de rééducation, sans attendre la fin des travaux, compte tenu du public accueilli.	Remarque n°13	1 mois		Maintien
	Mettre en place un système sécurisé. Il est de se rapprocher de GRADES IES PACA pour l'installation sans frais du logiciel Azurezo, permettant un partage sécurisé (messagerie instantanée et sécurisée permettant le partage de fichiers).	Remarque n°18	3 mois		Maintien
	Réaliser la traçabilité des chariots de nursing.	Remarque n°19	1 mois		Levée

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
	<p>L'EHPAD doit adapter le protocole en fonction des spécificités de la structure et formaliser les objectifs cibles de prévention ou de rééducation pour les patients chuteurs multiples, et engager des actions pour renforcer la présence en personnel autour du temps du goûter</p> <p>Le MEDCO envisage un partenariat plus resserré avec l'unité d'hospitalisation de jour du site du [REDACTED] qui dispose d'APA et d'un équipement pour l'analyse des troubles de la marche.</p>	Remarque n° 24 et 25	3 mois	[REDACTED]	Maintien
	Le bâtiment comportant plusieurs étages, la mise en place d'un sac à dos d'urgence dans le poste de soins annexe au 1er étage, qui concentre le plus de résidents, serait un gain en terme de rapidité d'intervention, et de sécurité en cas de panne électrique ou d'ascenseur.	Remarque n°26	1 mois	[REDACTED]	Levée
	Retravailler les projets de vie et de soins en les individualisant et en les adaptant à chaque résident.	Remarque n°28	6 mois	[REDACTED]	Maintien
	Mettre en place des activités thérapeutiques pour les résidents et en préciser la nature et le but recherché dans les projets de vie et de soins.	Remarque n°29 et 30	3 mois	[REDACTED]	Maintien

Recommandations	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
	Une procédure de surveillance quotidienne de la température du réfrigérateur doit être élaborée, avec feuille de traçabilité des relevés effectués. Une procédure doit en outre être rédigée en cas d'anomalie de température, en lien avec le pharmacien référent et dispensateur.	Remarque n°35	1 mois	[REDACTED]	Levée
	Revoir avec le médecin coordonnateur et le pharmacien référent le contenu du coffre des stupéfiants, en supprimant les médicaments sans résident en regard et les réserves trop importantes pour les besoins urgents.	Remarque n°36	3 mois	[REDACTED]	Levée
	Noter sur chaque flacon ou emballage la date d'ouverture et la date limite d'utilisation.	Remarque n°37	1 mois	[REDACTED]	Levée